

**Compte rendu**  
**Réunion du Comité Syndical**  
**Séance du 30 septembre 2019**

**Date de convocation**  
**23/09/2019**

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le TRENTE du mois de SEPTEMBRE, à 17h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents** : Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, ABATE, BOLTZ, DROUIN, GIRARD, HENRY, MATELIC, OCTAVE, TURCK, TUSCH et WAGNER.

**Membres absents ayant donné procuration** : M. NOBILE à M. FOURNIER

**Absents excusés** : MM. CORRADI et FREYBURGER

**Absents** : Mme LOMBARDI, MM. MAHLER, MULLER, MUNIER et SADOCCO

---

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise **le Président** à ajouter le point à l'ordre du jour :

- **Site des « Portes de l'Orne Amont » – Requalification du Bâtiment des Syndicats en vue d'y aménager une Maison du Projet– Convention de Groupement de commande avec l'EPFL pour la mission de maîtrise d'Œuvre – Signature de l'avenant N°2**

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 septembre 2019**

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 09 septembre 2019.

**Délibération n° 2019-30 - BUDGET 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOpte la Décision Modificative n°1 du Budget 2019, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	- 50.000,00 €

**Délibération n° 2019-31 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT (MOULIN NEUF) - AMÉNAGEMENT D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – MARCHÉ A PRESTATIONS SIMILAIRES - SIGNATURE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un marché de prestations similaires au marché de maîtrise d'œuvre, passé avec le groupement « ATELIER KAPAA (75014 PARIS) – YAD.SPAC (75 011 PARIS) et ARTELIA Bâtiment & Industrie (67300 SCHILTIGHEIM) », pour la conception du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (Tiers-Lieu en faveur de l'Entrepreneuriat),
- FIXE à 109 056,59 € HT, soit 130 867,90 € TTC, le montant des honoraires dus au groupement « ATELIER KAPAA (75014 PARIS) – YAD.SPAC (75 011 PARIS) et ARTELIA Bâtiment & Industrie (67300 SCHILTIGHEIM) », titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour ce marché de prestations similaires,

- Et AUTORISE le Président à signer ce marché.

**Délibération n° 2019-32 – SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – REQUALIFICATION DU BATIMENT ENERGIE EN VUE D'Y AMENAGER UN TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENARIAT – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC L'EPFL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX - SIGNATURE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commande à passer entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine et le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne, pour la réalisation des travaux des lots communs dans le cadre de la requalification du Bâtiment Énergie, en vue d'y aménager un tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat.

**Délibération n° 2019-33 – RÉALISATION D'ÉTUDES DE SOL SUR LES TERRAINS APPARTENANT A L'EPFL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EPFL**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine, en vue de la réalisation d'études environnementales et géotechniques sur des terrains appartenant à l'EPFL.

**POINT SUPPLÉMENTAIRE –**

**Délibération n° 2019-34 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – REQUALIFICATION DU BATIMENT DES SYNDICATS EN VUE D'Y AMENAGER UNE MAISON DU PROJET– CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC L'EPFL POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande pour la réhabilitation de la « Maison des Syndicats », en vue d'y inclure les assurances « dommages-ouvrages » et « multirisques chantier ».

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h00.

Fait à Rombas, le 11 octobre 2019



Le Président

Lionel FOURNIER